

**MAIRIE DES VARENNES**

31450 VARENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024****Délibération N°2024-03-27 N°5**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 27 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune des VARENNES (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GOUX, Maire.

Présents : Iris BARDIN, Christian BOUHOT, Philippe GOUX, Emmanuel JEAN, Elsa MERICQ, Cédric PENARD

Absents : Vanessa LOBO,

Absents excusés : Nathalie STEPHAN, Nadine REVELLAT

Procuration : Nathalie STEPHAN donne procuration à Elsa MERICQ, Nadine REVELLAT donne procuration à Iris BARDIN.

Secrétaire de séance : Cédric PENARD

Vote des taux TFPB, TFPNB et THRS 2024

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Il précise que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2022 à 2023, est de nouveau voté à compter de 2024. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'augmenter d'un point les taxes suivantes.

TAXES	Taux 2022 (rappel)	Taux 2023	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	32,90	32,90	33,90
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	71,00	71,00	72,00
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	9,96	9,96	10,96

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide avec 2 Voix pour, 6 Contre, 0 abstention de voter pour 2024 les taux suivants :

-	Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	32.90 %
-	Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	71.00 %
-	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale :	9.96 %

Ainsi fait et délibérée les jour, mois et an que dessus. Acte rendu exécutoire

Au registre sont les signatures, après dépôt en Préfecture

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Varenes, le mercredi 27 mars 2024.

Philippe GOUX,
Maire



Secrétaire de séance, Cédric PENARD



Nombre de conseillers : 11
En exercice : 9
Présents : 6
Absents excusés : 3
Procuration : 2
Votants : 8